SALON DE PROVENCE LA VILLE

Cadre réservé à l'administration

DEMANDE DE SUBVENTION MUNICIPALE

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022
(Hors Associations Sportives)

Dépôt des dossiers
jusqu'au 17/12/21

Demande nouvelle ☐ Renouvellement ☐

Nom de l'Association :

FONCTIONNEMENT

Montant demandé :

Sur un budget total de :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NOM DE L'ASSOCIATION : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Téléphone 2 : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ Télécopie : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

E-mail : .....

OBJET DE L'ASSOCIATION : .....

COMPOSITION DE VOTRE BUREAU

	Nom	Prénom	Adresse	Téléphone
Président				
Vice-Président				
Secrétaire Général				
Trésorier				
Personne référente				

RENSEIGNEMENTS DIVERS

N° SIRET (obligatoire). : .....

Expert-Comptable missionné : OUI ☐ NON ☐

Commissaire aux Comptes missionné, inscrit auprès d'une Cour d'Appel : OUI ☐ NON ☐

Date de la dernière Assemblée Générale : _ _ / _ _ / _ _

"L'association s'engage à utiliser la subvention qui lui serait attribuée dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le non-respect de ces règles et des engagements de l'association pourra faire l'objet d'une demande de remboursement."

Signature

Fait à ..... **Le _ _ / _ _ / _ _**

(préciser le nom du signataire et ses fonctions au sein de l'association

INFORMATIONS RELATIVES AUX ADHÉRENTS

Nombre d'adhérents : Dont Salonais :

Cotisations annuelles :

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Nombre de salariés : Nombre de bénévoles :

Types de contrats :

INFORMATIONS RELATIVES AUX SUBVENTIONS

SUBVENTION	Montant perçu en 2020	Montant voté en 2021	Montant demandé pour 2022
État			
Conseil Départemental			
Conseil Régional			
Métropole			
Ville de Salon-de-Provence			

La structure bénéficie-t-elle de contributions en nature de la part de collectivités locales ? Si oui, indiquez la collectivité et la valeur estimative :

A quels événements ou projets municipaux votre association participe-t-elle :

Quels sont les projets de l'association pour 2022 :

NB : Pour un projet spécifique, l'association doit remplir en plus de ce dossier ou à la place un dossier projet.

BUDGET 2021 ET PRÉVISIONNEL 2022

CHARGES	Budget 2021	Prévision 2022	PRODUITS	Budget 2021	Prévision 2022
Charges directes d'exploitation			***Produits directs d'exploitation***		
60 Achats			**70 Produits des activités**		
o Achats de matières premières (boissons, etc)			o Recettes diverses (lotos, tombolas, repas…)		
o Achat de prestations de service			o Autres recettes d'activités		
o Achats de matériel					
o Eau - Gaz - Électricité			**74 Subventions d'exploitation**		
o Fournitures			***État***		
			o Ministère des Sports et CNDS		
61 Services extérieurs			o L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA - Emplois aidés)		
o Organisations sous-traitées			o Autres ministères		
o Locations (matériel et équipements)					
o Charges locatives			***Collectivités territoriales***		
o Entretien et réparations			o Conseil Régional		
o Primes d'assurances			o Conseil Départemental		
o Frais de colloques et conférences			o Commune		
			o Intercommunalité		
62 Autres services extérieurs					
o Honoraires (comptables ou autres)			***Organismes sociaux***		
o Annonces et insertions publicitaires			o Participation de la Fédération		
o Publications (affiches, programmes....)					
o Frais de déplacement			**75 Autres produits de gestion courante**		
o Frais de missions et de représentation			o Dons manuels		
o Frais postaux et frais de télécommunications			o Cotisations des adhérents		
o Frais divers			o Produits de gestion courante		
63 Impôts, taxes et versements assimilés					
o Autres impôts, taxes et versements assimilés					
64 Charges de personnel					
o Salaires					
o Charges de sécurité sociale et de prévoyance					
o Autres frais de personnel					
65 Autres charges de gestion courante					
o Droits d'auteur (SACEM)					
o Autres frais de gestion courante					
66 Charges financières					
o Intérêts des emprunts					
o Autres charges financières					
TOTAL GENERAL CHARGES			**TOTAL GENERAL PRODUITS**		

L'exercice budgétaire de l'association coïncide-t-il avec l'année civile : Oui ☐ Non ☐
Si non merci d'indiquer la date de fin d'exercice : _ _ / _ _ / _ _

N.B : <u>Les « Subventions de fonctionnement »</u> sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement pour les activités quotidiennes ou régulières de l'association en direction de ses usagers et/ou de ses adhérents, et pour les manifestations internes à l'association

DOCUMENTS À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE DOSSIER

Pour bénéficier d'une subvention, vous devez disposer d'un numéro SIRET.
Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régional de l'INSEE par courrier. Cette démarche est gratuite. (Annuaire des directions régionales sur http://www.insee.fr)

Pour que votre demande soit enregistrée le dossier doit être remis COMPLET accompagné :

Dans tous les cas :

- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

- Procès Verbal de la dernière Assemblée Générale + Bilan financier détaillé

Les structures dont le montant total des subventions publiques perçues en 2020 dépassent 153 000€ doivent impérativement fournir un bilan certifié par un commissaire aux comptes

Renouvellement :

Vous devez signaler, lors du dépôt de votre demande de subvention, tout changement au sein de votre association (adresse, conseil d'administration, etc...)

Demande nouvelle :

- extrait du journal officiel mentionnant la création de la structure ou la modification de la structure

- Statuts

- Procès verbal de l'assemblée générale relative à l'élection des membres du bureau

Tous les documents sont à remettre :

Soit par courrier à la Maison de la Vie Associative – 55, rue André-Marie Ampère – 13300 Salon-de-Provence

Soit par mail à l'adresse : dossiersubvention@salon-de-provence.org
Soit par dépot à l'accueil de la Maison de la Vie Associative

Impérativement avant le 17 décembre 2021

Aucun accusé de réception ne sera délivré sur place mais adressé par courrier après vérification du caractère complet du dossier

Information importante : Si votre activité nécessite le versement d'un acompte sur la subvention demandée, merci d'adresser un courrier circonstancié justifiant cette nécessité lors de votre dépôt de demande de subvention.